Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral du développement territorial ARE

Avec la participation de l'Office fédéral de l'environnement OFEV et de la Direction du développement et de la coopération DDC

BPUK DTAP DCPA
Conférence suisse des directeurs des travaux Publics, de l'aménagement du territorie et de L'environnement

Schweizerischer Städteverband
Union des villes suisses
Unione delle città svizzere

Schweizerischer Gemeindeverband
Association des Communes Suisses
Associazione dei Comuni Svizzeri

Forum du développement durable 2.10

La biodiversité au cœur de la ville durable

Procès-verbal

Lieu: Musée Historique de Berne, 4.11.2010

Sommaire

Introduction et objectifs du Forum 2
(Anne DuPasquier, cheffe suppléante de la section Développement durable, ARE)

Ouverture de la journée
(Kurt Fluri, coprésident du groupe parlementaire Biodiversité et gestion des espèces, président de la ville de Soleure) 2

Un développement territorial durable au service de la biodiversité en milieu bâti 3
(Maria Lezzi, directrice de l'ARE)

Instruments d'urbanisme et leur application dans les domaines de la nature et du paysage 4
(Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal, ville de Neuchâtel)

Développement territorial durable et biodiversité : le point de vue du canton d'Argovie 4
(Norbert Kräuchi, chef du Service paysage et eaux, Département de la construction, des transports et de l'environnement du canton d'Argovie)

BiodiverCity – La biodiversité renforce l'attrait des villes 5
(Marco Moretti, Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage FNP)

La stratégie biodiversité de la Confédération : objectifs et mesures 6
(Willy Geiger, vice-directeur de l'Office fédéral de l'environnement OFEV)

Biodiversité – richesse pour Zurich : engagement pour la qualité de vie en ville 6
(Karin Hindenlang, Grün Stadt Zürich)

Table ronde : Biodiversité en milieu urbain : enjeux et perspectives 7

Date du prochain Forum :
18 mai 2011, « Quartiers durables »

Anne DuPasquier, cheffe suppléante de la section Développement durable, ARE

Introduction et objectifs du Forum

Pour commencer, Anne DuPasquier salue les 160 participants au 20e Forum, sur le thème « La biodiversité au cœur de la ville durable ». Elle rappelle que cette plate-forme destinée aux représentants de l'administration fédérale, des cantons et des communes existe depuis 2001 et a traité de thèmes tels que marchés publics, durabilité sociale, formation ou croissance. Le but de ce Forum est de discuter des moyens de relever à l'avenir le défi d'intégrer davantage de nature dans les zones habitées pour favoriser la circulation des espèces, tout en maintenant un tissu urbain dense pour éviter un étalement préjudiciable à la biodiversité. Comment intégrer différentes mesures favorables à la biodiversité dans la planification générale ? Elle suggère de favoriser la transversalité et le dialogue avec de nombreux acteurs (voir annexe 1).

Kurt Fluri, coprésident du groupe parlementaire Biodiversité et protection des espèces, président de la ville de Soleure

Ouverture de la journée

Il y atout juste deux semaines avait lieu la Conférence de Nagoya au cours de laquelle les négociations ont abouti à déterminer 20 objectifs pour protéger la diversité biologique d'ici 2020. Un protocole sur la régulation des ressources biologiques a également été signé par les 190 états présents et finalement il a été décidé de mettre à disposition les ressources financières pour la mise en œuvre.

Malgré les engagements de la Suisse à réduire ou à stopper la perte de la biodiversité (Conférence des Nations Unies à Rio de Janeiro en 1992, Sommet mondial des Nations Unies à Johannesburg en 2002 et en particulier la 5e Conférence européenne des ministres de l'environnement à Kiew en 2003), on constate aujourd'hui clairement que non seulement l'objectif de stopper la perte de la biodiversité, mais aussi l'objectif de la réduire n'ont de loin pas été atteints. C'est ce que montre le quatrième rapport national de l'Office fédéral de l'environnement[1]. La stratégie biodiversité, que la Suisse s'est engagée à développer dès 1992 et que le Parlement a ancrée comme objectif de la législature actuelle, est toujours en cours d'élaboration et n'a pas encore été acceptée par le Conseil fédéral. La façon dont la Suisse traite les conventions et les engagements internationaux précités peut être qualifiée d'imposture.

L'importance de la ville comme espace vital pour les plantes et les animaux est incontestée : beaucoup d'espèces se rencontrent exclusivement ou principalement en milieu urbain. La préservation de la diversité des espèces typiques est indispensable en zone bâtie, elle y est toutefois beaucoup plus intensive et différenciée qu'en zone agricole. C'est pour ces raisons que la ville de Soleure dispose depuis 2004 d'un concept d'entretien des espaces verts municipaux. La planification financière qua-

1 OFEV (éd.), 2010 : Mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique. Résumé du 4e rapport national de l'Office fédéral suisse de l'environnement, Berne, 20 p.

driennale attribue les ressources au service de l'urbanisme sur la base de ce concept. Après les résistances observées au début, on peut maintenant dire que la nécessité d'un entretien des espaces verts municipaux proche de la nature n'est plus contestée. On n'a toutefois pas réussi jusqu'à présent à inciter les particuliers à participer à l'extension de ce concept dans l'espace privé. Les pouvoirs publics devront donc renforcer l'éducation de la population à l'environnement dans le sens général d'une ville durable (voir le texte complet de l'exposé dans l'annexe 2).

Maria Lezzi, directrice de l'ARE

Un développement territorial durable au service de la biodiversité en milieu bâti

Maria Lezzi expose pour commencer que la qualité de vie en ville nécessite de la place pour la nature, bien que l'espace public soit sous la pression de la densification. Le 20e Forum DD ouvre la discussion en se demandant comment relever ce défi d'aménagement du territoire de manière opérationnelle et systématique. Le rôle de l'ARE consiste à poser le cadre légal et les obligations ainsi qu'à stimuler et à soutenir les acteurs. Maria Lezzi souligne ensuite l'importance pour les 75% de la population qui vivent aujourd'hui dans les villes et les agglomérations suisses d'avoir des contacts avec la nature, car ce n'est qu'à cette condition qu'ils défendront davantage les besoins de la biodiversité. Dans les villes elles-mêmes, le niveau de biodiversité est incontestablement très élevé par rapport aux zones agricoles (voir diapositive 3).

Un développement territorial durable se trouve aujourd'hui face aux défis suivants : les zones bâties doivent être limitées et, dans les zones déjà densément peuplées, il faudrait réserver des « corridors » ou des ceintures vertes. Une gestion parcimonieuse du sol présuppose une densification urbaine. Mais il faudrait en même temps conserver des espaces non construits et les aménager de façon attrayante. Des zones de détente de proximité sont importantes non seulement pour la qualité de vie des habitants, mais aussi pour les entreprises, qu'elles fabriquent des produits ou proposent des services, si elles veulent offrir un cadre de travail agréable à leurs collaborateurs. Elle cite trois projets-modèles soutenus dans le cadre du développement durable du territoire et de la politique des agglomérations (Agglomerationspark Limmattal, Aarepark et Birsstadt), qui approfondissent déjà la question des espaces non construits dans les zones densément peuplées. Un nouveau projet d'aménagement des espaces non construits en milieu suburbain a été lancé en 2010. Ce projet est centré sur les échanges d'expériences et la sensibilisation des parties prenantes à ces espaces : huit offices fédéraux collaborent dans ce domaine. Il serait important à ce titre de sensibiliser à la création d'espaces verts non construits, de mieux reconnaître les interfaces et de discuter des parcs d'agglomération en tant que futur instrument de promotion. Un autre projet de l'ARE en collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie porte sur les « quartiers durables » : un instrument de planification et d'évaluation approprié est en cours d'élaboration. Maria Lezzi souligne pour conclure que la croissance de la population, des zones habitées et des transports ainsi que le changement climatique réclament des solutions durables, elle souhaite donc exploiter les impulsions et les coopérations du Projet de territoire et d'un plan sectoriel biodiversité pour donner plus de poids à la biodiversité et à l'aménagement du paysage quotidien à tous les niveaux (Confédération, cantons et communes). A leur niveau, les quartiers ont enfin besoin de solutions concrètes pour concilier biodiversité, densification urbaine et espaces non construits attrayants.
(Voir annexe 3)

Olivier Neuhaus, architecte–urbaniste communal, ville de Neuchâtel

Instruments d'urbanisme et leur application dans les domaines de la nature et du paysage

La ville de Neuchâtel se préoccupe dès 1994, avec l'entrée en vigueur de son plan directeur communal, de la biodiversité en ville. Favoriser la nature en ville et maintenir la diversité des milieux naturels font partie de ses objectifs. Ce qui lui vaut le prix ASPAN-SO « Nature comprise » en 1996. Pour atteindre ses objectifs, la ville a procédé à un inventaire des milieux naturels (très diversifiés sur le territoire de la ville), à un inventaire des parcs et jardins et à un inventaire des arbres marquants. Ces inventaires font partie du plan d'aménagement. Celui-ci fixe dans son règlement de nombreuses prescriptions pour préserver ou favoriser la biodiversité. Une commission consultative « nature et paysage » constituée de l'administration, des associations de protection de la nature et de l'environnement et des milieux immobiliers, veille à ce que les règlements soient respectés.

La volonté de la ville de maintenir la diversité des milieux, voire la favoriser, a abouti à la conception directrice « Nature en ville ». En 1999, elle est suivie d'un premier plan d'actions contenant 48 mesures qui ont été mises en œuvre petit à petit. Ce premier plan d'action est suivi d'un deuxième pour 2007-2011. Pour garder sa qualité spatiale, la ville procède également à des concours d'architecture pour des projets de construction ou d'aménagement d'une certaine envergure ; par exemple le projet Europan de 70 millions fait la part belle aux aspects nature et paysage. Si l'on s'y prend tout en amont, la préservation et l'intégration de la nature en ville n'est pas incompatible avec les objectifs économiques et il serait faux de toujours les opposer. Il existe cependant aussi des points faibles comme le manque d'un suivi véritable, ou d'un monitoring de manière globale ou encore des couloirs verts entre le lac et la forêt. Autres points faibles : L'engagement politique reste un facteur clé ; la ville ne prend en charge qu'un faible montant des coûts (20%), le reste est financé par la Confédération (Fonds suisse pour le paysage, OFEV), diverses associations, fondations ou entreprises (voir annexe 4).

Norbert Kräuchi, chef du Service paysage et eaux, Département de la construction, des transports et de l'environnement du canton d'Argovie

Développement territorial durable et biodiversité : le point de vue du canton d'Argovie

Norbert Kräuchi rappelle pour commencer les causes de la menace qui pèse sur la biodiversité et cite notamment le mitage et le développement des agglomérations au cours des dernières décennies, qui se sont accompagnées, dans le canton d'Argovie, d'une croissance de la surface de logement par personne de 25 m^2 en 1970 à 60 m^2 aujourd'hui. Il démontre le recul de la biodiversité en zone bâtie au moyen de l'indice de Kessler de la diversité des espèces. Il montre en même temps, en se référant à des enquêtes auprès de la population, que celle-ci exprime un désir marqué de proximité avec la nature en milieu bâti. Le canton d'Argovie en conclut qu'il faut augmenter considérablement l'efficience de l'utilisation du sol et exploiter mieux et de façon plus intelligente le potentiel de densification. N. Kräuchi inclut les approches suivantes : stratégies de densification urbaine, préservation et mise en réseau de certaines surfaces (le canton d'Argovie acquiert activement des surfaces) et

liaison des surfaces naturelles protégées avec la détente, pour créer auprès de la population un lien émotionnel avec la biodiversité et garantir ainsi le soutien politique. Le canton d'Argovie s'est fixé des objectifs ambitieux, p. ex. que chaque Argovienne ou Argovien puisse atteindre un espace de détente ou naturel en 15 minutes. Il les met en œuvre à l'aide des instruments suivants : améliorations de la planification directrice cantonale, programmes cantonaux (en particulier le programme « Nature 2020 » doté de 15 millions de francs, qui met notamment l'accent sur les zones bâties), préparation et publication de bons exemples (meilleures pratiques) ainsi que formation à l'environnement, où le musée cantonal de sciences naturelles Naturama joue un rôle majeur. Vers la fin de sa présentation, il montre une vidéo qui illustre de façon impressionnante le développement du milieu bâti au cours des vingt prochaines années suivant les deux scénarios « statu quo » et adaptation de ce développement conformément aux principes esquissés dans l'exposé (voir à ce sujet le portail www.zeitraumaargau.ch). Pour conclure, il formule deux exigences qu'il adresse notamment aux autorités fédérales : 1) que les parcs naturels périurbains en milieu bâti restent accessibles à la population ; 2) de tout mettre en œuvre pour créer une infrastructure « verte » et notamment des corridors à faune(Voir annexe 5).

Marco Moretti, Institut fédéral de recherches FNP

BiodiverCity – La biodiversité renforce l'attrait des villes

Le projet BiodiverCity « Développement durable du milieu bâti » du PNR 54 est un travail de recherche interdisciplinaire dans les domaines de l'écologie et des sciences sociales, qui étudie la biodiversité existante et potentielle dans les zones bâties ainsi que la perception et l'acceptation de la nature. Il a analysé deux niveaux de processus : ceux de l'extension spatiale et de la densification. Il a ainsi étudié les facteurs qui exercent un effet sur la biodiversité (oiseaux, chauves-souris et insectes dans les villes de Lucerne, Zurich et Lugano) ; il a également enquêté sur la forme de nature urbaine que préfèrent les habitants. Les premiers sondages ont révélé la grande popularité de la verdure urbaine : 60% de la population suisse préfèrent un quartier qui présente une part importante d'arbres, de buissons, d'espaces verts et de nombreuses espèces végétales et animales (voir diapositive « Verdure urbaine appréciée »). La biodiversité en tant que telle peut toutefois aussi susciter une certaine crainte chez les gens. Les espèces dites phares (espèces caractéristiques qui jouissent du soutien d'un large public en raison de leur taille ou de leur particularité) sont très importantes pour l'acceptation des gens et constituent un facteur clé de la discussion. Un sondage réalisé dans le cadre de ce travail de recherche a révélé que les espèces phares aident effectivement à modifier les opinions de la population urbaine. M. Moretti cite cette enquête pour conclure : la nature est un critère important dans le choix du logement, la verdure urbaine devrait donc être accessible et utilisable individuellement, et la diversité est jugée importante et positive.
(Voir annexe 6)

Willy Geiger, vice-directeur de l'Office fédéral de l'environnement OFEV

La stratégie biodiversité de la Confédération : objectifs et mesures

Willy Geiger commence son exposé en décrivant les services que fournit la biodiversité : elle livre des produits, les écosystèmes fournissent d'importants services à l'homme et à l'économie, p. ex. marais et sols forestiers qui épurent et filtrent l'eau, abeilles qui assurent toute la pollinisation ou forêts qui nous protègent des éboulements ou des avalanches. Il souligne l'importance à ce propos de la protection des écosystèmes, tout en signalant leur disparition de plus en plus rapide. Une stratégie biodiversité est nécessaire pour atteindre les objectifs à long terme, fixés en 2009 par le Conseil fédéral, de protection des écosystèmes. Ses quatre piliers regroupent les mesures suivantes : 1) des surfaces prioritaires « biodiversité » sont définies, mises en réseau et garanties légalement ; 2) l'utilisation des ressources biologiques est durable, la société est sensibilisée au rôle essentiel de la biodiversité pour la vie humaine ; 3) les services des écosystèmes sont mieux pris en compte et promus dans l'économie ; 4) la Suisse assume une responsabilité accrue en matière de biodiversité dans le monde. La stratégie a entre-temps été mise en consultation et les nombreuses réponses constructives sont en cours de traitement, si bien qu'elle pourra être soumise au Conseil fédéral dans la première moitié de 2011, puis au Parlement.

Concernant la biodiversité en ville, Willy Geiger renvoie à la progression rapide du mitage (1/4 de la surface de la Suisse) ; la biodiversité est toutefois très élevée à l'intérieur des aires urbaines (p. ex. le long des voies de chemin de fer). Comme instruments importants pour l'intégration de la biodiversité en ville, il cite les plans directeurs et les projets d'agglomération de la Confédération, les plans de mesures communaux et, au niveau cantonal ou régional, la compensation écologique ainsi que les parcs naturels périurbains. Pour répondre à la remarque venue du public que la Confédération n'entretient pas de contacts directs avec les communes, sauf via des programmes spéciaux, Maria Lezzi mentionne la possibilité, dans le cadre des projets d'agglomération (qui soutiennent aujourd'hui des infrastructures et des transports), d'étudier également à l'avenir des possibilités novatrices de financement de parcs d'agglomération.
(Voir annexe 7)

Karin Hindenlang, Grün Stadt Zürich

Biodiversité – richesse pour Zurich : engagement pour la qualité de vie en ville

Grün Stadt Zürich (Zurich ville verte) est un élément important de la politique de développement durable de la ville de Zurich (société à 2000 watts, etc.). Responsable de la construction, de l'entretien et de la planification des espaces verts de la ville, Grün Stadt Zürich est rattaché au département des ponts et chaussées et de la gestion des déchets. Ce service comprend 430 collaborateurs et prend soin de 4440 hectares d'espaces verts publics. Le Livre vert, la Stratégie de développement territorial du Conseil municipal et le Countdown 2010 définissent les lignes stratégiques. Le Livre vert constitue pour la ville de Zurich une stratégie globale pour les dix prochaines années, qui couvre toutes les questions vertes, de la forêt et de l'agriculture à la formation à l'environnement en

passant par les parcs ou l'environnement résidentiel. La Stratégie de développement territorial du Conseil municipal pour la ville de Zurich indique la direction dans laquelle Zurich doit se développer. Les stratégies partielles 2 « Développer une ville résidentielle diversifiée » et 5 « Maintenir et revaloriser des espaces paysagers » sont particulièrement importantes. Le Countdown2010 est une déclaration du Conseil municipal sur la préservation et la promotion de la biodiversité.

Au cours de l'Année internationale de la biodiversité, la ville de Zurich a organisé environ 100 manifestations et atteint ainsi 20 000 personnes. Cette activité n'est possible que grâce au soutien de l'association privée Verbund Lebensraum Zürich. Gérer les espaces verts alors que les constructions se densifient constitue un défi important dans les espaces urbains. La zone bâtie manque aussi d'incitations financières pour des compensations écologiques comme dans l'espace rural. Il n'y a pas non plus de critères de qualité et l'influence sur les particuliers est limitée. Approches de résolution possibles : coopérations et partenariats ciblés, optimisation des processus de planification (en particulier conseil en entretien), instruments de contrôle et surtout valorisation supérieure des espaces verts. A l'attention de la Confédération et du canton, Grün Stadt Zürich souhaite la stabilisation du degré d'imperméabilisation, des directives et des stimulations pour des surfaces dynamiques (friches) avec des contributions pour des surfaces temporaires. Mais des offres de conseil et des subventions pour les particuliers ainsi que des mesures encourageant à découvrir la nature en zone bâtie sont également nécessaires. Les villes suisses pourraient conclure une alliance pour la biodiversité analogue à l'Alliance pour le climat.
(Voir annexe 8)

Table ronde, modérée par Renate Amstutz, directrice de l'Union des villes suisses

Biodiversité en milieu urbain : enjeux et perspectives

Participants : Christian Felber, directeur de la Fondation Christoph Merian, Bâle ; Marie Garnier, conseillère municipale, Villars-sur-Glâne ; Brigitte Nyffenegger, présidente de la Fédération Suisse des Architectes Paysagistes ; Andreas Schneider, professeur de développement territorial, Haute Ecole de Rapperswil ; Catherine Strehler Perrin, conservatrice de la nature, canton de Vaud

Renate Amstutz salue les personnes présentes, en remarquant que l'Union des villes suisses, à la suggestion du Forum, se consacrera aussi davantage au thème de la biodiversité en ville, et présente les participants de la table ronde. A la question de savoir comment la densification peut être conciliée avec l'intégration de la biodiversité dans les communes, Marie Garnier cite en premier lieu les nombreux parcs municipaux, généreusement aménagés à Villars-sur-Glâne en tant que principales zones de verdure, entretenus à l'aide de la compensation écologique et constituant aussi des corridors de liaison avec les forêts environnantes. Dans le cadre du projet d'agglomération, il n'est toutefois pas simple d'expliquer aux urbanistes qu'il ne faut pas construire un espace non bâti à 500 m de la gare, mais qu'il est réservé la biodiversité. A la question de savoir dans quelle mesure la biodiversité peut contribuer à la qualité du milieu bâti, Andreas Schneider constate qu'elle rend certes le processus de planification encore plus complexe, mais que la complexité est la caractéristique de la ville ; les espaces verts ne devraient donc pas être rejetés à l'écart de l'activité économique, mais intégrés dans la planification dès les premières phases. Renate Amstutz demande à Brigitte Nyffeneg-

ger où en est aujourd'hui la recherche de concepts pour que tous les participants assument leur responsabilité ? Celle-ci croit sentir que l'aménagement en lui-même est aujourd'hui plutôt perçu négativement et trop peu compris comme une fonction. Mais la biodiversité est une fonction structurante comme par exemple la détente ou le stationnement, on devrait à son avis organiser les espaces en résolvant les antagonismes fonctionnels. Il en résulterait plus de superpositions d'affectations qui permettent aux différentes fonctions de s'interpénétrer. Des concepts d'espaces non construits ou d'aménagement paysager devraient y être appliqués de façon intégrée. Dans le rôle de l'investisseur, Christoph Felber réplique que la protection de la nature a vraiment mauvaise réputation aux yeux de l'économie. On essaie d'intégrer en ville la biodiversité ou les intérêts de la protection de la nature par une masse d'obligations et de dispositions, c'est une approche dirigiste de l'administration. Quand on a enfin trouvé une voie praticable, ce sont tout de suite des cascades d'oppositions qui en fin de compte ont ruiné la réputation de la protection de l'environnement dans les milieux économiques, qui contribuent certes aussi à la complexité de la ville. Même les entreprises qui s'efforcent d'agir de façon durable dans leurs activités sont accablées d'obligations et de recours et limitées économiquement. Il faudrait donc de nouvelles méthodes pour obtenir la compréhension de la population et de l'économie, demande Ch. Felber. Catherine Strehler comprend l'orateur précédent, les terrains sont répartis pour l'utilisation en vertu des lois sur l'aménagement du territoire, un maître d'ouvrage aimerait donc pouvoir se lancer conformément à ce cadre, estime-t-elle. Dans notre système multifonctionnel, on devrait peut-être repenser le dispositif pour introduire aussi l'approche transversale de la durabilité dans la structure de l'administration et dans les lois et ainsi tenir compte de l'exigence de la complexité, ajoute C. Strehler.

La modératrice pose une nouvelle question : si la ville de Zurich est,elle, avant-gardiste dans ce domaine,qu'est-ce que cela signifie pour les collectivités plus petites ? Marie Garnier signale que les ressources de la ville de Zurich sont beaucoup plus importantes que celles de communes plus petites, mais qu'elle peut néanmoins motiver ses employés communaux à surmonter les obstacles pour emprunter la voie praticable d'une « commune favorable aux papillons». Les petits budgets et les petits pas mènent aussi au but, car il y a encore beaucoup à préserver dans sa commune, il n'est pas nécessaire de réintroduire comme à Zurich. Dans les différentes politiques sectorielles, on devrait prendre le temps de la nouveauté et de la créativité. Ch. Felber souligne que le moyen le plus facile d'obtenir un rapport charges/produits raisonnable pour l'intégration de la biodiversité est de faire appel à de nouvelles approches méthodologiques de sensibilisation à la beauté de la nature chez les enfants et les adolescents et de voir que de nouvelles lois ou prescriptions n'entraînent pas forcément d'amélioration.

Les recommandations sont-elles toutefois suffisamment contraignantes, demande Renate Amstutz, et comment s'organise, en fonction de celles-ci, la collaboration entre acteurs de l'économie, qui pensent à court terme, et les pouvoirs publics ? Andreas Schneider est d'avis que les lois et les prescriptions permettent d'atteindre une moyenne convenable, mais que seule la conviction débouche sur des performances excellentes. Le concours du canton de Vaud pour les villes et les communes dans le domaine de la biodiversité vise à sensibiliser le public ainsi qu'à montrer et à distinguer les contributions des communes, explique C. Strehler. La somme mise en jeu incite en outre à de nouvelles actions, justement aussi dans des petites communes où il s'agit plus de préserverla biodiversité « ordinaire ». Les corridors de liaison, en particulier les corridors bleus, sont importants pour l'expérience de la nature et la détente dans l'environnement résidentiel quotidien des personnes, il faut toutefois se défaire de l'idée de la séparation des utilisations introduite autrefois et appliquer les instruments existants de façon plus créative. Le travail de formation et de persuasion devrait donc, selon Ch. Felber, viser en principe à ce que l'être humain se comprenne de nouveau comme une par-

tie de la nature et n'essaie pas intellectuellement de sauver la nature menacée. Il faut donc comprendre la biodiversité comme une exigence parmi beaucoup d'autres de la société et lui donner de la valeur et sa juste place, poursuite A. Schneider. Non seulement les acteurs économiques et les pouvoirs publics, mais aussi les organisations qui accomplissent un travail de persuasion, permettent une expérience sensorielle de la nature et créent une plus-value sans grandes charges supplémentaires jouent un rôle important sur ce point. Les intervenants formulent pour conclure leurs attentes vis-à-vis de la stratégie biodiversité : espace pour des initiatives privées (Ch. Felber), réflexion en termes de superpositions d'affectations, préservation de la diversité génétique (B. Nyffenegger), prise en compte des cantons et des communes pour la mise à disposition de ressources financières, législation proactive, mesures de mise en œuvre simplifiées (C. Strehler), ressources pour les besoins internationaux, toujours considérer la biodiversité en relation avec l'être humain, pas d'actions top-down (M. Garnier).